



Finale annuelle du Swiss Pétanque Tour

Cahier des charges pour l'association ou le club désirant organiser la grande finale.

Candidature :

- Un club, une association ou plusieurs sociétés peuvent organiser la finale. Ils doivent être affiliés à Swiss Pétanque.
- Le candidat organisateur respectera le but souhaité de cette finale, à savoir la promotion de la pétanque. Le site choisi devra être fréquenté par un nombreux public.
- Faire une demande à Swiss Pétanque, avec présentation de la manifestation avant la fin du mois de septembre pour la finale organisée l'année suivante.
- Swiss Pétanque présentera la candidature au Comité Central d'automne.
- Une fois la candidature acceptée, le futur organisateur ne peut se désister qu'aux conditions suivantes : les frais du repreneur de l'organisation lui seront facturés à hauteur de 75 % de ses charges financières.
- La date de la Finale SPT est proposée par l'organisateur et est accepté par Swiss Pétanque en tenant compte du calendrier des manifestations internationales, nationales ou régionales déjà prévues et des disponibilités de l'organisateur.

Organisation et technique :

- Création du comité d'organisation de son choix (un minimum de 5 membres est recommandé). Swiss Pétanque Tour (SPT), par son responsable au sein de la fédération, soutient et assiste le comité d'organisation, mais n'est pas membre de ce comité. Aucune responsabilité financière ne lui incombe.
- Acquérir les autorisations de la commune où se déroulera la manifestation (il peut être judicieux d'être en possession des autorisations avant le dépôt de la candidature).
- Fournir un plan à SPT, comprenant minimum 8 à 10 terrains aménagés en gravier selon l'usage, dont les dimensions souhaitées sont de 3.00 x 13.00 m.

- Si les dimensions des surfaces de jeu ne peuvent pas être respectées, seul le directeur technique de Swiss Pétanque peut attribuer des dimensions exceptionnelles afin de répondre aux exigences du site prévu.
- L'aménagement du carré d'honneur, des pistes (gravier, bordures, délimitation des pistes, etc.) doit être défini conjointement par l'organisateur et Swiss Pétanque. L'aménagement est réalisé et financé par l'organisateur.
- Concevoir le programme des finales avec le consentement du responsable SPT. L'organisateur peut prévoir des exhibitions, des animations an accord avec le responsable SPT.
- Installer un espace abrité de 3.00 x 3.00 m. au minimum pour la table de contrôle. La gestion et l'organisation de la table de contrôle est de la compétence unique de Swiss Pétanque.
- L'arbitrage est organisé et géré par Swiss Pétanque et plus particulièrement par le responsable technique.
- Installer une sono de qualité accompagnée de deux micros dont un micron baladeur. A la charge financière de l'organisateur.
- L'organisateur doit répondre aux demandes informatiques (TV, internet et autres en matière de communication).
- Prévoir un espace pour la promotion de Swiss Pétanque et son stand.
- Prévoir un espace VIP protégé des intempéries avec vue sur la surface de jeu.
- Si l'installation de gradins est possible, elle est fortement recommandée afin que le public puisse suivre les parties aisément.
- La cérémonie des podiums (remise des primes, des fleurs et des médailles) est organisée par Swiss Pétanque.
- La société organisatrice s'assurera qu'aucun débordement (alcool, rixe, mauvais comportement) ne nuise à l'image du sport pétanque.

Financement :

- La société organisatrice doit couvrir totalement la manifestation financièrement. Elle doit assurer son bon déroulement par un financement



équilibré. Elle sera en charge de trouver les sponsors et partenaires nécessaires.

- Swiss Pétanque soutiendra le futur organisateur en lui fournissant tous les renseignements techniques et financiers en sa possession.
- Les primes versées aux joueuses et joueurs (article 9 et 10 du règlement du Swiss Pétanque Tour) seront à la charge de l'organisateur après déduction de la subvention allouée par les associations (article 11) et par les émoluments des organisateurs d'une manche du SPT (article 11). Swiss Pétanque sera responsable du décompte et facturera à l'organisateur le solde à payer. Swiss Pétanque gérera lors de la finale les primes (enveloppes).
- La société organisatrice gère le catering (traiteur) ainsi que d'éventuels jeux publics (pointage, tir ou autre). Elle est seule propriétaire du bénéfice découlant de la manifestation.

A la charge de l'organisateur :

- La fourniture des 96 maillots des équipes de la finale ainsi que les impressions (sponsors, partenaires, etc). Le logo Swiss Pétanque Tour doit y figurer. Dès 2026, toutes les compétitions se dérouleront en tripllettes.
- Les challenges, soit 1 coupe pour chaque joueuse ou joueur vainqueurs de sa catégorie, 1 grande pour le A et une plus petite pour le B, soit 12 coupes ainsi que les médailles de bronze, argent, or de chaque catégorie.
- Les fleurs pour les podiums des dames.
- La création et l'impression de l'affiche de la manifestation avec le programme et les horaires fixés par SPT, après validation de Swiss Pétanque.
- Fournir les panneaux de scores soit 8 à 10 panneaux (1 par terrain).
- Au minimum un stand catering (traiteur), deux dans l'idéal.
- Pour les joueuses et joueurs qualifié(e)s, les dirigeants de Swiss Pétanque, les arbitres et les responsables de la table, l'organisation doit fournir gratuitement un repas simple le samedi à midi et le dimanche à midi. Soit, environ 70 repas chaque jour.
- Des sanitaires à proximité et un service de nettoyage régulier.



- Un stand de samaritains ou un médecin présent sont responsable de la manifestation, selon l’obligation communale ou cantonale en vigueur.
- L’organisateur peut mettre sur pied à ses frais un concours et un apéro VIP le vendredi soir. Il est responsable mais peut demander la collaboration de Swiss Pétanque. Swiss Pétanque peut organiser un apéritif le dimanche à midi à ses frais.
- Si le site le demande, l’organisation d’une surveillance nocturne est souhaitable. Les frais sont pris en charge par l’organisateur.
- Les frais de 2 arbitres par journée sont à la charge de Swiss Pétanque y compris l’hébergement si besoin. Les repas et les boissons sont à la charge de l’organisateur.
- L’hébergement des responsables de la table de contrôle, des dirigeants de Swiss Pétanque sont à la charge de Swiss Pétanque.

Etabli le 20 décembre 2025

Swiss Pétanque Tour